

11 mars 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD - Patrick MEUNIER - Rémy CAVAILLES - Sandrine DOMINGUES - Christophe BERTHIER - Eddy RENAUD –Daniel GROSBELLET – Philippe DURON – Alexis DURANTET – Lucien JANUEL.

Absents : Anne-Chantal NOIR - Sébastien GOUY– Olivier BERCHOUD

Secrétaire : Eddy RENAUD

2014-03-01 / Vote du compte administratif 2013 assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PAPOT-LIBERAL Monique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Alain BARDET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2013

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		29 324.95	608.30		608.30	29 324.95
Opérations de l'exercice	2 501.76	2 757.76	2 616.28	11 454.98	5 118.04	14 212.74
TOTAUX	2 501.76	32 082.71	3 224.58	11 454.98	5 726.34	43 537.69
Résultats de Clôture		29 580.95		8 230.40		37 811.35
Restes à réaliser			0.00			
TOTAUX CUMULES		29 580.95	0.00	8 230.40		37 811.35

Considérant le transfert du budget assainissement à Roannais Agglomération au 1^{er} avril 2013,
Considérant que la commune a, sur plusieurs exercices budgétaires, abondé le budget assainissement pour assurer l'équilibre budgétaire de ce dernier,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture

de Roanne 17/03/14

Accusé de réception le 17/03/14

- - DECIDE l'intégration des excédents de fonctionnement (29 580.95 €) et d'investissement (8 230.40 €) du budget assainissement au compte administratif 2013 de la commune.

Commune de NOAILLY

11 mars 2014

2014-03-02 / Vote du compte administratif 2013 commune

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PAPOT-LIBERAL Monique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Alain BARDET, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		186 809.78	132 184.43		132 184.43	186 809.78
Opérations de l'exercice	385 245.81	520 070.07	214 638.34	200 567.00	599 884.15	720 637.07
TOTAUX	385 245.81	706 879.85	346 822.77	200 567.00	732 068.58	907 446.85
Résultats de Clôture		321 634.04	146 255.77			175 378.27
intégration excédent assainissement		29 580.95		8 230.40		37 811.35
résultat de clôture après intégration		351 214.99	138 025.37			213 189.62
Restes à réaliser			1 882.26	40 740.00	1 882.26	40 740.00
TOTAUX CUMULES		351 214.99	99 167.63			252 047.36

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

- ACCEPTE l'intégration des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget d'assainissement au budget de la commune (suite au transfert de la compétence assainissement à Roannais Agglomération)

2014-03-03 /Approbation des comptes de gestion 2013 du Receveur Budget assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

11 mars 2014

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014-03-04 /Approbation des comptes de gestion 2013 du Receveur - Budget commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014-03-05 /Affectation du résultat 2013 de la Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982, et de l'instruction comptable M14 ,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2013 qui présente un excédent d'exploitation d'un montant de **351 214.09 €**,

Constatant que ledit CA fait apparaître un déficit d'investissement de 99 167.63 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2013 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

- DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Commune de NOAILLY

11 mars 2014

a.Résultat de l'exercice	+134 824.26 E
b.Résultats antérieurs	+186 809.78 E
intégration budget assainissement	+ 29 580.95 E
⇒ Résultat à affecter : c. = a. + b	351 214.09 E
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d.Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 146 255.77 E
e.Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 38 857.74 E
intégration budget assainissement	+ 8 230.40 E
Besoin de financement : f = d. + e	- 99 167.63 E
AFFECTATION = c.	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	99 167.63 E
2) Report en fonctionnement R 002	252 047.36 E

2014-03-06 / Modification de l'éclairage public au bourg – Rte de Roanne

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de l'éclairage public au bourg « Rte de Roanne » avant d'engager les travaux de requalification du bourg dans le cadre du COCA.

Conformément à ses statuts (art 2 notamment), et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union européenne ou d'autres financeurs.

Financement : montant HT des travaux = 9542 €

% de participation = 53 %

Participation commune = 5057 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- PREND ACTE que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « modification de l'éclairage public au bourg - route de Roanne » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le maire avant exécution.

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture

de Roanne 17/03/14

Accusé de réception le 17/03/14

- DECIDE d'amortir ce fonds de concours en 1 année

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

11 mars 2014

2014-03-07 / COCA : réfection du revêtement des RD en enrobé rouge

Dans le cadre de l'étude d'aménagement global du bourg, la commune a établi et signé un Contrat Communal d'Aménagement (COCA). Ce programme prévoit les travaux de création d'une zone 30 sur les routes départementales (RD) 4 et 27 et la mise en place de ralentisseurs sur ces 2 RD. Le département a programmé et budgétisé, en accompagnement de ces travaux, la réfection du revêtement des RD en enrobé noir. La commune envisage un revêtement de couleur rouge, mais le prix de fourniture de cet enrobé ne figure pas au bordereau des prix du marché du département, aussi la mise en place de ce enrobé rouge devra être quantifiée dans le dossier communal.

Le département demande qu'une convention soit établie entre les 2 collectivités. Elle précisera :

- La maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Les modalités de financement de l'opération
- Les modalités de remboursement à la commune par le département
- Les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages
- Les responsabilités de chacune des parties

Les travaux départementaux sont estimés par le STD ouest roannais à 29 462 € HT ; cette somme sera donc notifiée dans la convention.

Le règlement interviendra après transmission au conseil général du décompte général définitif des travaux réalisés par la commune.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

présents :

- ACCEPTE la proposition de convention
- - AUTORISE le maire à signer ladite convention

2014-03-08 / Subvention Association France Alzheimer

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil du courrier de l'association France Alzheimer –antenne de Roanne sollicitant une subvention.

Il précise que l'association apporte de plus en plus un soutien et une écoute aux familles compte tenu du nombre de personnes atteintes par la maladie qui ne cesse d'évoluer.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture
de Roanne 17/03/14
Accusé de réception le 17/03/14

- ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association France Alzheimer – antenne de Roanne
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c /6574

Conduite assainissement dans le bourg

Suite à l'état des lieux des canalisations fait dans le bourg dans le cadre du COCA, il s'avère que la conduite assainissement est en mauvais état sur environ 100 ml sur la RD4. La Roannaise de l'eau procédera donc à la réfection 3 semaines avant début des travaux du COCA.

Commune de NOAILLY

11 mars 2014

Cantine

Il est rappelé la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Du fait de l'école le mercredi matin et suite au résultat du sondage fait auprès des parents, il conviendrait de mettre en place la cantine de Noailly le mercredi. Il y aurait environ une trentaine d'enfants.

Demande de subventions

La demande de la MFR d'Anzy le Duc est rejetée

2014-03-09 / mise à disposition des anciennes chaises de la MTL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande est faite pour la location des anciennes chaises de la MTL qui sont au nombre de 130.

Il rappelle la délibération du 14/05/2012 acceptant la location des tables et bancs.

Il est proposé de pratiquer la même chose pour les chaises au tarif de 1 € pour 5 chaises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception

Envoyé en sous-Préfecture

de Roanne 27/03/14

Accusé de réception le 27/03/14

- ACCPETE la mise à disposition des anciennes chaises de la MTL
- FIXE cette mise à disposition à un euro pour 5 chaises
- DIT qu'elle se fera au profit du CCAS sous forme de dons

Questions Diverses

↳ Un état des lieux a été fait au chemin de la Motte afin de constater l'état des chemins avant un débardage de bois. Ont été prévenus le propriétaire du bois, l'acheteur et le débardeur

↳ La commission bâtiment a visité la chapelle pour faire le point sur les travaux qu'il y aurait lieu de faire : nettoyage extérieur des pierres noires (carchère) et des pierres jaunes (gommage), refaire les joints détériorés, fronton et statue ; Des devis vont être demandés

↳ Curage des fossés à la rigoleuse voire mini-pelle pour certains

↳ Un point est fait sur les travaux de réfection de la cuisine de la MTL

↳ La cérémonie du 19 mars aura lieu le 23 mars à 11 h au monument aux morts

↳ Monsieur le maire fait part d'un courrier de la secrétaire de mairie concernant un changement d'ouverture au public du secrétariat : compte tenu des nouveaux rythmes scolaires au 1^{er} sept 2014 avec l'école le mercredi matin, de la faible fréquentation du samedi, il est demandé d'ouvrir au public le mercredi matin à la place du samedi ce qui est accepté

↳ Mme PAPOT-LIBERAL Monique présente le Programme d'Intérêt Général (PIG) de Roannais Agglomération pour améliorer l'habitat privé sur toute l'agglomération.

Il y a 4 axes d'intervention :

↳ l'amélioration de l'habitat privé (travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap / travaux de rénovation thermique et précarité énergétique / lutte contre l'habitat dégradé et /ou insalubre)

↳ le soutien à la création et à la réhabilitation de logements sociaux

↳ l'aide à l'accession sociale

↳ la promotion des énergies renouvelable et la maîtrise de l'énergie

Différents partenaires financiers peuvent intervenir tels que l'ANAH, Habiter Mieux, Roannais Agglomération, et le Conseil Général.

C'est le PACT Loire qui mobilise ses compétences pour assurer les missions du PIG (information, conseil gratuit, assistance à maîtrise d'ouvrage, accompagnement social, coordination avec les actions des partenaires)

11 mars 2014

Coordonnées téléphoniques 04 77 43 08 80

Intervention de personnes extérieures :

* Mme PERRIN au sujet de la cantine : il est précisé que la cantine du mercredi serait à Noailly

* M POUILLY au sujet de la Cure et de logements sociaux : ceci n'est pas à l'ordre du jour car l'aménagement du Bourg (COCA) absorbe 3 années d'investissement

* M. GAUNE au sujet d'un article sur la fibre optique (Noailly serait concerné en 2017): pas d'info supplémentaires à donner